

Sommaire

Le mot du président

Prix 2008

Activités de la Société :

- *journée d'études de Strasbourg*
- *colloque de Bruxelles-Louvain*
- *journées d'études franco-allemandes de
Hambourg*

Annonces

*Mots du trésorier
et du secrétaire général*

Agenda

- *11-12 avril 2008 : journée d'études
SFDI-IIDH de Strasbourg*
- *5-6-7 juin 2008 : prochain colloque
annuel de la SFDI (Bruxelles-Louvain)*
- *10-11 octobre 2008 : journées franco-
allemandes de Hambourg*
- *fin 2008 (date à préciser) : journée
d'études de Paris sur « droit
international et relations
internationales »*
- *Prix de la Société, date limite de
candidature auprès du secrétaire général
pour la prochaine campagne : 24
décembre 2008 pour les thèses soutenues
en 2008*

Appel de cotisation

*L'appel de cotisation pour 2008 est
annexé à la présente lettre d'information
(page 4)*

Le mot du président

Chers membres de la SFDI,
Votre Société mène ses activités selon son rythme habituel, tout en modernisant ses méthodes de travail. Modernité des thèmes tout d'abord : l'année 2007 a donné lieu à un beau colloque, organisé par l'Université de Paris X-Nanterre et consacré à la « responsabilité de protéger ». Ce sujet a permis à la Société d'apporter son expertise quant aux contours et aux effets juridiques de ce concept, promu par l'ONU et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), mais sans doute encore adolescent. A cette occasion, des relations fructueuses ont été nouées avec l'OIF. Elles se poursuivront lors du prochain colloque annuel, portant sur « l'Etat de droit en droit international » et organisé conjointement par l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université catholique de Louvain (UCL). Il est heureux que notre société « française » de droit international manifeste ainsi qu'elle est avant tout une société des internationalistes de culture juridique francophone. Les actes du colloque de Nanterre paraîtront en 2008, en même temps que les actes des journées d'études franco-allemandes de Nice, justement intitulées « droit international et diversité des cultures juridiques ». L'innovation vient également de la section « jeunes chercheurs ». La participation des doctorants et des jeunes docteurs au colloque annuel, dans le cadre des ateliers, est désormais une tradition. Le conseil a, de plus, décidé de leur allouer chaque année un petit budget, leur permettant d'organiser des manifestations dans le cadre de la Société. Une première rencontre a eu lieu le samedi 8 février 2008, à Paris.

Elle portait sur les débouchés professionnels des doctorants en droit international public. De nombreux doctorants étaient venus pour écouter et dialoguer avec les praticiens du droit invités. Il faut non seulement saluer cette initiative, mais réfléchir au rôle que doit jouer la Société en ce domaine.

Modernité des méthodes encore : le site de la SFDI contient désormais un nombre d'informations considérable, grâce à l'équipe de Sentinelle sous la houlette de Philippe Weckel, grâce aussi au fichier des thèses et à la carte des formations réalisés par Frédérique Coulée. De plus, les cotisations peuvent être payées en ligne depuis l'année dernière. Enfin, la gestion de l'annuaire de la SFDI, dont la dernière édition papier est parue en 2007, a été largement informatisée, ce qui devrait faciliter les mises à jour, tout en permettant un suivi des envois postaux. Il convient à cet égard de remercier les Editions Pedone, dont l'appui constant est un atout pour notre Société.

Le programme de nos prochaines rencontres est détaillé dans la suite de cette lettre d'information. Il convient cependant d'insister sur quelques points importants. Tout d'abord, un appel à contribution avait été lancé pour la participation aux prochaines journées d'études franco-allemandes. Il portait sur l'ensemble des thèmes d'intervention et concernait donc les chercheurs confirmés ; un programme spécifique pour les doctorants est en cours d'élaboration et sera communiqué ultérieurement. En deuxième lieu, la structure de notre colloque annuel comporte un petit aménagement : la traditionnelle réunion de l'assemblée générale sera divisée entre le vendredi en fin d'après-midi et le samedi en tout début de matinée. Il

s'agit d'entendre désormais les communications d'actualité le samedi matin, car il devenait difficile d'être assuré de la présence de nos invités le vendredi après-midi, notamment en raison de l'activité accrue de la Cour internationale de Justice. En troisième lieu, l'année 2008 sera une année électorale pour la Société également ! La moitié du conseil devra être renouvelée lors de la première partie de l'assemblée générale, le vendredi 6 juin, à 17h30. Ce sera l'occasion pour les membres désireux de s'investir davantage dans la vie de notre Société de se porter candidat. Les candidatures peuvent soit m'être adressées à l'avance, soit être formulées au début de l'assemblée générale. L'enjeu est d'importance, car le renouvellement des énergies doit être régulier, y compris pour assurer des fonctions au sein du bureau. Il me reste à vous souhaiter une heureuse et stimulante année 2008 avec la SFDI.

Jean-Pierre Cot

Prix 2008

La composition des commissions d'attribution des prix 2008 de la SFDI (travaux de l'année 2007) est la suivante :

- prix Suzanne Bastid : M. Gérard Cahin, professeur à l'Université de Rennes 1 ; M. Théodore Christakis, professeur à l'Université de Grenoble II ; M. Jean-Denis Mouton, professeur à l'Université de Nancy II.
- prix Jacques Mourgeon : Mme Geneviève Bastid-Burdeau, professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; M. Jean Chappez, professeur à l'Université de Bourgogne ; M. Olivier de Frouville, professeur à l'Université de Montpellier I.

Le prix sera décerné, comme à l'accoutumée, lors du dîner de gala de notre colloque annuel.

Pour rappel, le calendrier des prix fonctionne sur la base de l'année civile. Pour les thèses soutenues en 2008, la candidature devra être adressée au secrétaire général à partir du mois de novembre 2008 et avant le 24 décembre 2008.

Activités de la Société pour 2007

Journée d'études de Strasbourg (11-12 avril 2008)

Cette journée d'études, organisée conjointement par la SFDI et l'Institut international des droits de l'homme (Institut René Cassin), porte sur « **La soumission des organisations internationales aux normes internationales relatives aux droits de l'homme** ». L'inscription, obligatoire et dans la limite des places disponibles, doit être faite auprès de l'Institut Cassin (par courriel : administation@iidh.org; par téléphone : +33-(0)3-88-45-84-45 ; par fax : +33-(0)3-88-45-84-50). Les travaux se dérouleront dans les locaux de l'ENA (amphithéâtre Jean Zay - 1, rue Sainte-Marguerite - Strasbourg). Après les mots de bienvenue des présidents des deux sociétés, le programme abrégé est le suivant :

1^{ère} demi-journée (vendredi 11 avril, 14h15) : Le droit international des droits de l'homme applicable aux activités des organisations internationales

(sous la présidence de R. Abraham)
14h30 : Opérations militaires des organisations internationales et droit international des droits de l'homme (F. Leggeri, ministère de la défense)
15h : Administration territoriale par les organisations internationales et droit international des droits de l'homme (M. Forteau, prof. Lille II)
15h30 : débats et pause
16h30 : Institutions économiques internationales et droit international des droits de l'homme (J.M. Sorel, prof. Paris 1)
17h : Fonction publique internationale et droit international des droits de l'homme (G.M. Palmieri, chef du service de la coopération technique au Conseil de l'Europe)
17h30 : débats

2^{ème} demi-journée (samedi 12 avril, 9h15) : La violation du droit international des droits de l'homme par les organisations internationales

(sous la présidence de G. Cohen-Jonathan)
9h15 : Immunité des organisations internationales et droit international

des droits de l'homme (J.F. Flauss, prof. Paris II)

9h45 : Responsabilité des Etats et des organisations internationales pour les violations du droit international des droits de l'homme (G. Gaja, prof. Florence, membre C.D.I.)

10h15 : débats et pause

11h : Règlement des différends liés à la violation par les organisations internationales des normes relatives aux droits de l'homme (H. Ascensio, prof. Paris 1)

11h30 : débats

12h : Conclusions (L. Condorelli, prof. Florence)

Colloque de Bruxelles-Louvain (ULB-UCL)

Organisé conjointement par l'Université libre de Bruxelles (prof. O. Corten et P. Klein) et l'Université catholique de Louvain (prof. P. d'Argent), le colloque se déroulera à Bruxelles les 5, 6 et 7 juin 2008. Le thème retenu est « **L'Etat de droit en droit international** ». Le programme prévisionnel est reproduit ci-après.

Un appel à contribution a été lancé en septembre 2007, à l'intention des jeunes chercheurs, pour la participation aux ateliers. La procédure de sélection est achevée.

1^{ère} demi-journée (jeudi 5 juin, après-midi) : Le concept d'Etat de droit

14h15 : allocutions de bienvenue
14h50 : rapport général - L'émergence de l'Etat de droit en droit international (O. Corten, prof. ULB)
15h20 : L'Etat de droit, regards croisés :
- le regard d'un comparatiste (L. Heuschling, prof. Lille II)
- le regard d'un théoricien (J. Chevallier, prof. Paris II)
- le regard d'un praticien (P. Bodeau et S. Villalpando, bureau des affaires juridiques des Nations Unies)
16h : pause
16h35 : débat (discutant : P. d'Argent, prof. UCL)

2^{ème} demi-journée (vendredi 6 juin, matin) : Le respect de l'Etat de droit comme obligation internationale

(sous la présidence de J. Salmon)
9h30 : La violation du droit interne comme menace contre la paix

internationale (T. Christakis, prof. Grenoble II)

9h50 : La question de la licéité du « coup d'Etat » en droit international (J. d'Aspremont)

10h10 : débat (discutant : L.-A. Sicilianos)

11h15 : pause

(sous la présidence de L. Boisson de Chazournes)

11h45 : Le respect de l'Etat de droit comme élément de la « bonne gouvernance » en droit international économique (H. Gherari, prof. Aix-Marseille III)

12h05 : débat (discutant : H. Ruiz Fabri)

13h : déjeuner.

3^{ème} demi-journée (vendredi 6 juin, après-midi) : L'Etat de droit dans la pratique des acteurs de la société internationale

14h : ateliers

- atelier I : Organes de protection des droits de l'homme et Etat de droit (sous la présidence de P. Tavernier, prof. Paris XI)

- atelier II : Union européenne et Etat de droit (sous la présidence de G. de Kerchove)

- atelier III : Organisations régionales ou politiques et Etat de droit (sous la présidence de R. Rajaona, OIF)

- atelier IV : O.N.G. et Etat de droit (sous la présidence de G. Bastid-Burdeau)

17h : pause

17h30 : assemblée générale de la SFDI

20h30 : Dîner de la SFDI

4^{ème} demi-journée (samedi 7 juin, matin) : L'Etat de droit comme élément de règlement des situations conflictuelles ou post-conflictuelles

9h30 : assemblée générale de la SFDI (suite) – communications d'actualité

10h30 : pause

11h : Les situations de conflits armés ou d'occupation : quelle place pour l'Etat de droit ? (Y. Sandoz)

11h20 : L'administration internationale de territoire : quelle place pour l'Etat de droit ? (P. Klein, prof. ULB)

11h40 : Accords de paix, résolutions du Conseil de sécurité et reconstruction de sociétés dans des situations post-conflictuelles : quelle place pour l'Etat de droit ? (G. Niyungeko, président de la Cour africaine des droits de l'homme et des

peuples, prof. Univ. Nationale du Burundi)

12h30 : débat (discutant : P.M. Eisemann)

13h : Conclusions (E. David, ULB).

13h15 : clôture du colloque.

N.B. : un programme détaillé figurera sur le site de la Société au moment de l'ouverture des inscriptions (avril 2008).

Journées d'études de Hambourg (10-11 octobre 2008)

La SFDI et la Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht organisent leurs sixièmes rencontres biennuelles à Hambourg les 10 et 11 octobre 2008 sur le thème « Le droit à la vie – Aspects choisis en droit international public ». La liste des sujets d'intervention figure sur le site de la SFDI ; le programme de la rencontre des doctorants (7-10 octobre) sera communiqué ultérieurement. Pour la SFDI, le point de contact est la professeure Evelyne Lagrange (evelyne.lagrange@univ-paris1.fr), nouvelle responsable des relations franco-allemandes au sein de notre Société.

Annonces

Le Centre d'étude et de recherche de droit international et relations internationales de l'Académie de La Haye réunit chaque année de jeunes internationalistes de haut niveau, originaires des différentes parties du monde, afin d'effectuer en commun une recherche originale, encadrée par un directeur d'études. Il comporte une section francophone et une section anglophone. Le séjour de recherche à La Haye est financé par l'Académie. Le thème de cette année est : « La mise en œuvre du droit international de l'environnement ». La date limite d'inscription est le 1^{er} avril 2008. D'autres informations figurent sur le site de l'Académie : <http://www.hagueacademy.nl>.

Le mot du trésorier

Il subsiste toujours un nombre important de membres (1/3) qui ne règlent pas leurs cotisations, bien que des progrès importants aient été réalisés ces dernières années. Deux modifications pratiques ont été

introduites pour 2008. Désormais, les ouvrages de la Sfdi devraient être publiés au cours du 1^{er} semestre de l'année, facilitant l'envoi groupé. Il serait donc souhaitable aussi que le versement des cotisations soit effectué le plus tôt possible et, en tous cas, avant la fin du premier semestre. En outre, une participation aux frais d'envoi d'un montant de 10 euros est demandée aux membres qui souhaitent que les ouvrages de la Sfdi leur soient adressés par l'éditeur (la mesure ne concerne pas les membres qui ont acquitté leur cotisation 2008 en avance). Cette solution semble plus équitable puisqu'elle tient compte de l'effort fourni par ceux qui retirent eux-mêmes les ouvrages et assure tout de même l'égalité de traitement entre les membres. Une solution devait trouver en raison de l'augmentation considérable du coût des envois postaux. Le paiement en ligne connaît un certain succès puisque le 1/3 des cotisations est acquitté de cette manière. Pour ceux qui avaient recours au virement, l'économie est substantielle.

Philippe Weckel

Mot du secrétaire général

Comme les précédentes années, le nombre de nouveaux membres actifs (17) ou étudiants (25) montre l'attractivité de notre Société. Pour candidater, il suffit d'envoyer au secrétaire général un courrier électronique, avec un curriculum vitae joint et, pour les doctorants, de mentionner le nom du membre actif les parrainant.

La mise à jour de l'annuaire des membres sera facilitée par les fichiers établis en coordination avec notre éditeur. De même, la participation aux frais postaux de 10 euros, votée par la dernière assemblée générale, réduira les pertes, puisque l'adresse d'envoi devra être spécifiée au moment du paiement. Cette modernisation devrait également faciliter la mise en place d'une cotisation conjointe SFDI – Société européenne de droit international, pour les personnes souhaitant adhérer aux deux sociétés, ce dont il sera question lors de la prochaine assemblée générale.

Hervé Ascensio

Nice, le 28 février 2007

Appel de cotisation pour 2008

Chère Collègue, Cher Collègue,

Comme les années précédentes, la cotisation s'élève à 70 euros (105 euros pour un couple ; 32 ou, au choix, 8 euros pour les membres étudiants). Toutefois, une participation aux frais d'envoi d'un montant de 10 euros est demandée aux membres qui souhaitent que les ouvrages de la Sfdi leur soient adressés par l'éditeur.

Pour régler votre cotisation ou verser un don :

- le paiement en ligne est opérationnel sur le site de la Société (www.sfdi.org)
- il vous est possible d'adresser un chèque postal ou bancaire tiré sur un établissement français, libellé à l'ordre de la S.F.D.I. en me l'envoyant (Villa Casablanca, 48 Chemin des Salles, 06 800 Cagnes-sur-Mer) ;
- ou bien d'effectuer un virement bancaire sans frais pour le destinataire, auprès de notre banque :

BNP Paribas, agence de La Muette
5 rue de la Pompe, 75116 Paris
Compte n° 30004-00364-0000287333 8-14
IBAN : FR76 3000 4003 6400 0028 7333 814
SWIFT : BNP AFR PPP KL

N'oubliez pas de préciser votre identité sur le bordereau.

Désormais, les ouvrages de la Sfdi devraient être publiés au cours du 1^{er} semestre de l'année. Il serait donc souhaitable aussi que le versement des cotisations soit effectué le plus tôt possible et, en tous cas, avant la fin du premier semestre. N'hésitez pas à me contacter pour connaître l'état de votre compte auprès de la S.F.D.I. (tresorier@sfdi.org ou 08.71.25.00.37).

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, chère Collègue, cher Collègue, à l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Weckel